

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 345

Rubrik: La semaine dans les kiosques alémaniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'intérieur ou de l'extérieur

« Après comme avant, lutte à mort contre la soi-disant défense nationale qui n'est qu'une défense d'un régime et d'une classe dressée contre le socialisme international.

» Après comme avant, lutte acharnée contre la légalité bourgeoise et capitaliste et pour la légalité ouvrière et socialiste... »

— Le voilà maintenant qui se met à recopier purement et simplement des tracts gauchistes !

— Non pas : il s'agit d'un article de Léon Nicole, paru dans « Le Travail » (organe du Parti socialiste genevois) du 28 novembre 1929, que je trouve dans le remarquable ouvrage publié par les Editions adversaires, « Le Mouvement ouvrier suisse » (Documents de 1800 à nos jours), rédigé par un « Groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier » de Zurich, et traduit et adapté par un « collectif » genevois.

Le Parti socialiste suisse, réuni à Bâle, venait de se prononcer pour une participation socialiste au Conseil fédéral par 324 voix contre 137. Et Nicole, qui était adversaire de la participation, de poursuivre en ces termes :

« Nous maintenons aujourd'hui plus fermement que jamais qu'une telle lutte se conduit plus aisément de l'extérieur qu'à l'intérieur d'un gouvernement à majorité et à direction bourgeoises et capitalistes, où l'un des nôtres ne pourrait être qu'en raison d'un acte de volonté de la majorité bourgeoise gouvernant le pays.

» Nous maintenons que les mesures prises contre les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière par un tel gouvernement dans lequel l'un des nôtres collaborerait porteront un préjudice certain à l'élan de notre parti et à son effort de propagande.

» Nous maintenons (...) que notre parti ne peut accepter une collaboration gouvernementale qu'à

la condition qu'il s'agisse d'un gouvernement à buts nettement socialistes. »

(op. cité, p. 228)

On le sait : la question ne se posa finalement pas, puisque le candidat socialiste, le président de la ville de Zurich, fut battu, comme il fut encore battu quelques années plus tard par le candidat bourgeois Wetter. Il fallut attendre 1943 pour qu'un socialiste — Nobs — entrât enfin au Conseil fédéral.

Rétrospectivement, sans vouloir donner raison à Léon Nicole, on peut se dire cependant qu'il n'avait pas « tout tort » ! Qu'à tout le moins, la question reste posée. Car si les socialistes ont gagné des sièges, il n'est pas certain qu'ils aient gagné des voix, compte tenu de l'indifférence grandissante des citoyens vis-à-vis de la « politique ». Et il n'est pas certain non plus que les sièges qu'ils ont gagnés soient aussi « à gauche », aient la même valeur « socialiste » que les sièges d'avant-guerre...

... Mais il est bien vrai que je n'entends rien en matière de politique !

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Un pur...

... trouve toujours un plus pur qui l'épure. Ce dicton grinçant vient à la mémoire en considérant les scissions qui s'opèrent à la chaîne dans les mouvements extrémistes de gauche et de droite. « Die Tat » (9.1.) a pris prétexte de la scission intervenue dans la « RAZ » (organisation de construction révolutionnaire de Zurich) abandonnée par des membres constituant l'« AP » (Groupe communiste politique ouvrière) pour commenter cette maladie des groupes marginaux. Il relève que les reproches que se lancent les participants

des deux groupes sont absolument incompréhensibles pour les non-initiés, c'est-à-dire pour le citoyen moyen, mais le quotidien zurichois se demande si les intéressés eux-mêmes se comprennent encore.

Revue de réflexion politique

— C'est une langue plus traditionnelle et des articles moins ésotériques qui sont publiés dans la revue mensuelle « Schweizer Monatshefte » (janvier). Le politologue Leonhard Neidhart estime que les élections au Conseil national ont restitué l'équilibre politique des partis grâce au gain socialiste de neuf sièges à l'Assemblée fédérale. Il note par ailleurs qu'il s'agit de la plus forte modification du nombre de mandats depuis les premières élections au système proportionnel en 1919.

Dans le même numéro, une étude du chancelier Karl Huber (responsable, rappelons-le, de la préparation du programme de législation que présentera le Conseil fédéral). Le titre : « La Suisse face à quatre années difficiles, des constantes dans le changement ».

Regrettons l'absence, en Suisse romande, de revues de réflexion politique comme ces « Schweizer Monatshefte », d'inspiration libérale, « Schweizer Rundschau », ou en relation avec des partis : « Profil » (socialiste), ou « Politische Rundschau » (radical). Evidemment, le marché est plus large en Suisse alémanique, même s'il reste restreint.

Une race qui s'éteint

— La presse a consacré plusieurs articles nécrologiques à Martin Rosenberg, le père de la formule magique pour la formation du Conseil fédéral, et un « faiseur » de conseillers fédéraux comme il n'y en a plus. Lui-même n'a jamais détenu de mandat. Il était correspondant parlementaire du « Vaterland », de Lucerne, et secrétaire de ce qui était encore le parti KK (catholique conservateur).

— A noter dans le supplément hebdomadaire « politique et culturel » de la béroise « National Zeitung », un article fleuve sur l'économie mondiale, dû à la plume du professeur à l'Université de Saint-Gall Silvio Bruner et intitulé « Crise économique mondiale et récession — Des années trente à nos jours : parallèles et différences ». Avec la publication d'une telle somme, c'est un véritable défi que la NZ lance à ses lecteurs : on voit mal quelle autre publication non spécialisée aurait l'audace de proposer à son public un texte à la fois aussi volumineux et aussi dense (l'auteur ne lésine pas en effet sur les références à J.K. Galbraith et sur les citations des bulletins de la Banque nationale suisse). Parallèlement, dans le même numéro de la NZ, quelques notes intéressantes :

Manuel du divorce

— Le Mouvement zurichois pour la libération de la femme vient de publier un « Manuel du divorce » qui recense tous les problèmes posés à la femme qui désire « retrouver sa liberté » (case postale, 8025 Zurich).

— Rappel d'un inquiétant recensement publié à l'occasion de la première conférence européenne des jeunesses syndicales : 1,2 million de jeunes sont sans travail dans la communauté européenne (70 % des jeunes Italiens sont chômeurs, 45 % des jeunes Français et 40 % des jeunes Belges).

Audiovisuel

— Rappel de l'existence d'une synthèse sur les expériences tentées dans notre pays en fait de pédagogie audiovisuelle : il s'agit de l'annuaire 73/74 de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (parution aux éditions Huber à Frauenfeld) qui fait le tour de la Suisse entière à ce chapitre important de l'enseignement moderne, dresse l'inventaire des publications (en allemand) à ce sujet, et propose à la méditation des spécialistes un modèle zurichois pour l'avenir.

GENÈVE

Centre de loisirs : une formule passionnante

On hésite à parler une fois encore des centres de loisirs. Rien de plus lassant, en fin de compte, que ce scénario immuable qui fait s'opposer des animateurs, dont les réalisations ne sont régulièrement pas à la hauteur de l'idéal maintes fois répété, et des autorités nostalgiques des patronages d'autrefois, où football et courts-métrages suffisaient à délivrer du mal toute une jeunesse. Il vaut cependant la peine de revenir sur les péripéties du débat qui, à Onex, cité satellite de la périphérie genevoise, a opposé un maire libéral, plus connu pour sa poigne que pour ses réalisations aux deux partis de la gauche.

Le fonctionnement du centre de loisirs ne donnant satisfaction à personne, allait-on suivre le maire qui, pour « mettre de l'ordre » dans la maison, prônait sa municipalisation ?

Depuis plus de dix ans

On connaît la formule qui, à Genève, est à la base de l'organisation des centres de loisirs : financés par le canton et la commune, ils sont dirigés par une association formée de délégués des différentes sociétés du secteur et dont la commune n'est qu'une des parties prenantes parmi d'autres.

Cette formule, mise en place depuis plus de dix ans, apparaît aujourd'hui particulièrement riche de promesses.

L'administration n'exige pas, en contrepartie de ses subventions, de prendre le contrôle absolu de l'organisme que cet argent permet en définitive de faire vivre. L'association est ouverte à chacun, et les bénévoles qui la composent, dialoguent beaucoup plus librement avec les utilisateurs à travers le comité qu'ils peuvent élire, que ne pourrait le tenter l'administration. On aboutit ainsi, dans les meilleurs des cas — mais ce n'est pas

un hasard — à une animation qui, pour l'essentiel, repose sur ceux à qui elle s'adresse : jeunes qui forment la majorité des utilisateurs, militants bénévoles habitant le quartier, la commune.

Au-delà des loisirs, de tels centres posent aujourd'hui des questions sur la vie des quartiers ; en effet, pour beaucoup, la réussite d'une entreprise d'animation dépend de la façon dont pèse sur les responsables le poids de l'administration.

Les limites de l'initiative privée

L'attitude de la droite genevoise — le conflit ne se limite pas au cas d'Onex — est significative d'une certaine conception de l'initiative privée. Lorsque l'on parle de municipalisation, on entend imposer un diagnostic politique bien précis : les bienfaits de l'initiative privée s'arrêtent là où les avantages d'une élite sociale et financière ne sont plus évidents, entendez là où ils ne concourent plus à accroître des privilèges, de fortifier une mainmise directe sur le système. Inutile donc de songer même à permettre à tous les membres d'une collectivité de prendre les décisions qui concernent leur existence !

Il ne faut cependant pas se le dissimuler : les problèmes n'ont pas manqué, qui ont souvent compromis le succès de la formule actuelle.

Fréquemment en effet, des animateurs se sont payés de mots, ou ont enflé à plaisir les conflits avec les associations ou les administrations communales. C'est ainsi la personnalité ou les compétences de l'animateur qui sont en cause, la politique d'engagement menée par les associations concernées trouvant de rapides limites, notamment dans des considérations financières. On veut espérer que le rapport d'experts qui doit déboucher sur un nouveau statut des centres de loisirs, rapport qui dort dans les tiroirs du Conseil d'Etat, sera accompagné d'une revalorisation des traitements. On ne peut pas défendre une politique sociale acceptable, en oubliant la rémunération de ceux qui — animateurs, assistants sociaux — qui sont chargés de l'appliquer.